

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)


Numéro de gestion : 2011 B 02797

Numéro SIREN : 534 015 870

Nom ou dénomination : OB MANAGEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 26/10/2023 sous le numéro de dépôt 24048

OB MANAGEMENT
Société par actions simplifiée
Capital social : 770.000 €
Siège social : immeuble MBM, 820 chemin de l'Aumône Vieille – 13400 Aubagne
RCS Marseille 534 015 870

Certifié conforme à l'original par le Président Monsieur Olivier BAUDOIN	
--	--

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DES ACTIONNAIRES
DU 28 SEPTEMBRE 2023**

TREIZIEME RESOLUTION

***Nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes suppléant
en remplacement du Commissaire aux comptes suppléant démissionnaire***

L'Assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les décisions de nature ordinaire, prenant acte de la démission de Monsieur Jacques BENELBAZ de ses fonctions de Commissaire aux comptes suppléant,

Décide de nommer la Société COPHOTRI, société à responsabilité limitée immatriculée au RCS de Marseille sous le numéro 334 990 256, 88, rue Grignan, 13001 Marseille, en qualité de nouveau Commissaire aux comptes suppléant pour une durée de six exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2029,

Le Commissaire aux comptes a fait savoir qu'il acceptait ces fonctions et qu'il n'était atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher sa nomination.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATORZIEME RESOLUTION

Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes titulaire

L'Assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les décisions de nature ordinaire, prenant acte de l'expiration du mandat de Monsieur Maurice JABES, Commissaire aux comptes titulaire,

Décide de renouveler le mandat de Commissaire aux comptes titulaire de Monsieur Maurice JABES, Actiburo 2 A Chemin de l'Aumone Vieille, 13400 Aubagne pour une nouvelle période de six exercices, expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2029.

Le Commissaire aux comptes a fait savoir qu'il acceptait le renouvellement de ses fonctions et qu'il n'était atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher ce renouvellement.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUINZIEME RESOLUTION

Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les décisions de nature ordinaire,

Donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.